

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0118**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n°2 :Gros oeuvre - lot n° 6 : Menuiseries extérieures aluminium - lot n° 10 : Platerie-Peinture - lot n° 17 : Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire - lot n° 18 : Electricité-courants forts et faibles - Autorisation de signer un avenant n° 4 pour le lot n° 2 et un avenant n° 3 pour les lots n° 6, n° 10, n° 17 et n° 18

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 30 mars 2015****Décision n° CP-2015-0118**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Restructuration du collège Jean Perrin - Lot n°2 :Gros oeuvre - lot n° 6 : Menuiseries extérieures aluminium - lot n° 10 : Plâtrerie-Peinture - lot n° 17 : Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire - lot n° 18 : Electricité-courants forts et faibles - Autorisation de signer un avenant n° 4 pour le lot n° 2 et un avenant n° 3 pour les lots n° 6, n° 10, n° 17 et n° 18**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Commission permanente du Conseil général du Rhône a autorisé la signature de marchés publics de travaux pour la restructuration du collège Jean Perrin à Lyon 9°. Ces marchés, répartis en 19 lots, représentaient un montant total de 9 294 891,17 € HT, soit 11 153 869,40 € TTC.

Par délibération n° 2014-0463 du 15 décembre 2014, le Conseil de communauté a donné délégation au Président afin de signer les avenants de transferts relatifs aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre, quel que soit l'objet et le montant du contrat transféré, au 1er janvier 2015, du Département du Rhône à la Métropole de Lyon. Ces marchés relèvent donc désormais de la Métropole de Lyon.

Lors de la réalisation des travaux, différentes contraintes et obligations sont apparues qui n'étaient pas prévues initialement. Il en résulte des dépenses supplémentaires qui modifient le montant initial des marchés et notamment ceux correspondant au lot n° 2 : gros œuvre, au lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium, au lot n° 10 : plâtrerie-peinture, au lot n° 17 : chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire et au lot n° 18 : électricité-courants forts et faibles.

Des travaux supplémentaires sont donc prévus par le biais d'un avenant pour chacun des lots suivants :

- Lot n° 2 : gros œuvre

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-11062A-00 le 5 mai 2011 à la société Peix pour un montant de 1 263 319,37 € HT, soit 1 510 583,24 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 4, il est prévu :

- le percement de murs pour passage des réseaux fluides et de l'électricité (imprécision dans le dossier de consultation des entreprises),
- la réfection du mur d'enceinte dans la rampe côté est du collège (enduits et couverture dégradés nuisant à la cohésion du mur),
- la location de 6 mois supplémentaires du passage piéton couvert (liaison collège avec la demi-pension du lycée),
- la réfection des joints de pierre dans les bâtiments A, B et S (reprise de joints apparue nécessaire suite au décapage des revêtements sur pierre massive),

- création d'une ouverture pour l'escalier 6 A avec des paliers et une trappe de désenfumage, coulage d'une chape pour le palier de l'escalier 5 A, la modification d'ouvertures sur salle polyvalente, coulage d'une chape de rattrapage de niveau concernant l'entrée - espace cartable, renforts de plancher sur ailes ouest du bâtiment A, la suppression de travaux en façades tous bâtiments, la suppression de trémies dans les planchers logements et la suppression de l'aménagement des caves au sous-sol du bâtiment A.

Des avenants antérieurs, pour un montant de 128 603,03 € HT, soit 154 323,64 € TTC ainsi que cet avenant n° 4 d'un montant de 58 054,60 € HT, soit 69 665,52 € TTC, porteraient le montant total du marché à 1 449 977,00 € HT, soit 1 736 156,98 € TTC. Il s'ensuit une augmentation cumulée de 14,78 % du montant initial du marché.

- Lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-11066A-00 le 5 mai 2011 à la société Serodon et associés pour un montant de 376 587,00 € HT, soit 451 904,40 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- des stores avec commande radio sur châssis du centre de documentation et d'information (CDI) (occultation sur châssis du CDI non prévus au marché),  
- l'entrée d'air sur châssis du CDI avec mécanisme d'ouverture-fermeture (système tirez-lachez sur châssis pour le désenfumage naturel du CDI).

Des avenants antérieurs, pour un montant de 12 017,99 € HT, soit 14 421,59 € TTC ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 8 164 € HT, soit 9 796 € TTC, porteraient le montant total du marché à 396 768,99 € HT, soit 474 859,33 € TTC. Il s'ensuit une augmentation cumulée de 5,36 % du montant initial du marché.

- Lot n° 10 : plâtrerie-peinture

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-11070A-00 le 5 mai 2011 à la société Axe Isolation pour un montant de 961 613,95 € HT soit 1 153 936,74 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu d'une part que certaines prestations soient revues à la baisse suite à une révision des effectifs du collège (passage de 1000 à 800 élèves) et, d'autre part, que des aménagements complémentaires proposés par le maître d'œuvre conjointement avec le maître d'ouvrage soient ajoutés.

Il s'agit de la réfection des voutes dans le CDI, la création d'un sas coupe-feu dans le CDI, les habillages des soubassements dans les cages d'escaliers du bâtiment A, l'installation des bandeaux pour fermeture de faux-plafonds, l'installation de plafonds coupe-feu dans salle polyvalente, la réfection des peintures du hall, l'installation de caissons pour passage des fluides, le doublage dans hall casier, la suppression des doublages au R+2 du bâtiment A, la suppression du cloisonnement au sous-sol du bâtiment A, la suppression des cloisons horizontales dans les circulations du bâtiment B, la suppression de peinture sur coursive côté bas vie, la suppression des peintures sur menuiseries extérieures bois, la suppression des peintures et lasures sur plafonds bois et bardage.

Des avenants antérieurs, pour un montant de 30 060,70 € HT, soit 36 072,84 € TTC ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 22 201,97 € HT, soit 26 642,36 € TTC, porteraient le montant total du marché à 1 013 876,62 € HT, soit 1 214 172,11 € TTC. Il s'ensuit une augmentation cumulée de 5,43 % du montant initial du marché.

- Lot n° 17 : chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire

Ce marché a été notifié sous le numéro 2011-11077A-00 le 5 mai 2011 à la société SKL Génie Climatique pour un montant de 832 919,58 € HT, soit 999 503,50 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- la pose de tubes sous dallages dans la salle polyvalente (impossibilité de passer dans la réserve de sol),  
- le traçage électrique des réseaux EFS en combles, équipements et accessoires sanitaires, extracteur dans sous-station, nouvelles alimentation EFS et chauffage dans logement conservé (adaptation du marché avec les études d'exécution),  
- à la demande du collège, avec validation du pôle éducation, l'installation d'équipements de qualité renforcés anti-vandalisme (sèches mains, miroirs et équipements sanitaires),

- la pose d'un isolant supplémentaire dans la salle polyvalente,
- la pose de plans de vasques sur consoles dans les salles de technologie du bâtiment D (demande complémentaire du maître d'ouvrage),
- la pose d'un évier dans la salle des professeurs (demande complémentaire du maître d'ouvrage).

Des avenants antérieurs, pour un montant de 25 723,84 €HT, soit 30 868,61 €TTC ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 51 970,94 €HT, soit 62 365,13 €TTC, porteraient le montant total du marché à 910 614,36 €HT, soit 1 090 609,49 €TTC. Il s'ensuit une augmentation cumulée de 9,33 % du montant initial du marché.

- Lot n° 18 : électricité-courants forts et faibles

Ce marché a été notifié sous le numéro 2011-11078A-00 le 5 mai 2011 à la société Brunet pour un montant de 923 000 €HT, soit 1 107 600 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- l'éclairage de sécurité Hall d'entrée bâtiment (demande du contrôleur technique pour zone hors programme),
- la pose de luminaire sur rue intérieure, l'ajout de prises, le changement de la sonnerie (à la demande du maître d'ouvrage),
- la prise en compte des modifications apportées à la demande du maître d'ouvrage concernant les interphones et vidéo surveillance,
- le changement des prestations sur le contrôle d'accès d'accès (à la demande du maître d'ouvrage),
- l'ajout de prises alimentation, chauffe-eau, sèche-mains électriques (à la demande du maître d'ouvrage),
- la pose de plastron/plaque d'interrupteur dans la salle de techno 1 et 2 (à la demande du maître d'ouvrage).

Des avenants antérieurs, pour un montant de - 6 858,81 €HT, soit - 8 230,57 €TTC ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 38 235,69 €HT, soit 45 882,83 €TTC, porteraient le montant total du marché à 954 376,88 €HT, soit 1 143 080,39 €TTC. Il s'ensuit une augmentation cumulée de 3,40 % du montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres du Conseil général, lors de sa séance du 15 décembre 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

- l'avenant n° 4 au marché n° 2015-11062A-00 conclu avec l'entreprise Peix pour la restructuration du collège Jean Perrin à Lyon 9° - lot n° 2 : gros oeuvre. Cet avenant, d'un montant de 58 054,60 €HT, soit 69 665,52 €TTC, porte le montant total du marché à 1 449 977 €HT, soit 1 736 156,98 €TTC,
- l'avenant n° 3 au marché n° 2015-11066A-00 conclu avec l'entreprise Serodon et associées pour la restructuration du collège Jean Perrin à Lyon 9° - lot n° 6 : menuiseries extérieures aluminium. Cet avenant, d'un montant de 8 164 €HT, soit 9 796 €TTC, porte le montant total du marché à 396 768,99 €HT, soit 474 859,33 €TTC,
- l'avenant n° 3 au marché n° 2015-1170A-00 conclu avec l'entreprise Axe Isolation pour la restructuration du collège Jean Perrin à Lyon 9° - lot n° 10 : plâtrerie-peinture. Cet avenant, d'un montant de 22 201,97 €HT, soit 26 642,36 €TTC, porte le montant total du marché à 1 013 876,62 €HT, soit 1 214 172,11 €TTC,
- l'avenant n° 3 au marché n° 2011-11077A-00 conclu avec l'entreprise SKL génie climatique pour la restructuration du collège Jean Perrin à Lyon 9° - lot n° 17 : chauffage-ventilation-plomberie sanitaire. Cet avenant, d'un montant de 51 970,94 €HT, soit 62 365,13 €TTC, porte le montant total du marché à 910 614,36 €HT, soit 1 090 609,49 €TTC,
- l'avenant n° 3 au marché n° 2011-11078A-00 conclu avec l'entreprise Brunet pour la restructuration du collège Jean Perrin à Lyon 9° - lot n° 18 : électricité-courants forts et faibles. Cet avenant, d'un montant de 38 235,69 €HT, soit 45 882,83 €TTC, porte le montant total du marché à 954 376,88 €HT, soit 1 143 080,39 €TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

**3° - La dépense** totale correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal du collège Jean Perrin - exercices 2015 et suivants - compte 231312 - fonction 221 - opération n° 0P34O3350A, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.**